
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-neuvième séance – Mardi 26 avril 2016, à 20 h 45

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M^{me} Olga Baranova*, *M. Régis de Battista*, *M^{me} Gloria Castro*, *MM. Alain de Kalbermatten*, *Jean Rossiaud* et *Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 avril 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 26 avril et mercredi 27 avril 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1172)¹.

Préconsultation

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière sur la proposition est mise aux voix; elle est acceptée sans opposition (46 oui et 1 abstention).

M^{me} Vera Figurek (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche se félicite tout d'abord de la bonne gestion de la Ville de Genève, qui dégage effectivement ce boni de 39 millions de francs. En réalité, si on comptabilise tout, si on rajoute les 7 millions de francs d'amortissements qui n'ont pas été dépensés sur l'étude de rénovation du Musée d'art et d'histoire (MAH), il est peut-être supérieur. Nous nous félicitons d'avoir lancé un référendum qui a permis justement de ne pas dépenser ces 7 millions – c'était une parenthèse...

¹ Proposition, 6800.

Je me permets d'intervenir ce soir pour dire – nous l'avons déjà dit – que la tâche du Conseil municipal est bien de voter le budget et d'examiner les comptes dans le détail. Par conséquent, nous, représentants et représentantes d'Ensemble à gauche, nous trouverions vraiment nécessaire que ces comptes soient renvoyés en commissions spécialisées et pas seulement à la commission des finances. Je m'en explique.

Vous vous rappellerez sûrement, Mesdames et Messieurs qui avez la majorité de droite, que vous avez refusé au mois de décembre 2015 de faire un travail approfondi sur le projet de budget 2016. Vous avez invoqué divers motifs: qu'il ne vous convenait pas, qu'il fallait faire beaucoup plus d'économies, qu'il fallait absolument rembourser la dette et ainsi de suite, et vous continuez dans ce sens-là. Nous avons vu votre projet de délibération urgente PRD-120 relatif au budget 2017 – on en parlera tout à l'heure. Vous voulez déjà qu'on fasse 15 millions de francs d'économies tout en sachant qu'on va certainement à nouveau faire des bonis, peut-être à hauteur de 50 ou 60 millions de francs. On n'en sait rien, en tous les cas on n'a pas besoin de faire des économies.

Je rappelle donc, Mesdames et Messieurs, qu'après avoir refusé d'entrer en matière sur le projet de budget 2016 en séance plénière, la majorité de droite et d'extrême droite a attendu du Conseil administratif qu'il présente une deuxième version du projet de budget, alors même qu'il revenait à cette majorité de faire des amendements et de proposer des priorités politiques. Vous avez demandé au Conseil administratif de faire votre travail. Le Conseil administratif est entré en matière. Il a essayé de faire des arbitrages, des économies. Et alors qu'on est arrivé à un budget tout de même équilibré, vous avez même refusé de l'accepter tel quel, Mesdames et Messieurs. En même temps, vous avez refusé de faire le travail approfondi en commissions spécialisées. Alors même que c'est notre travail principal, celui que nous avons toujours fait durant en tout cas trois ou quatre mois, voilà que vous avez renvoyé ce projet de budget en commission des finances, où il a été traité très rapidement en une ou deux soirées.

Nous trouvons que c'est totalement irresponsable. C'est pourquoi, lors de la séance budgétaire du mois de décembre, il n'y avait pas eu de rapport écrit. La rapporteuse de majorité avait dû faire un rapport oral puis M. Mireval du Parti socialiste et moi-même avons fait deux rapports de minorité. Je passe les détails des débats en séance plénière, où vous avez en tous les cas procédé à des coupes à la hache dans les associations... (*Exclamations.*)

Le président. Pardon, Madame Figurek. Mesdames et Messieurs, tout le monde a le droit à la parole... Que ça vous plaise ou pas, ce n'est pas grave. Continuez, Madame.

M^{me} Vera Figurek. Merci, Monsieur le président. Je disais que la majorité de droite et son extrême avaient procédé à des coupes à la hache, sans même parfois savoir ce qu'ils coupaient, des coupes transversales de 2%, voire les fonds généraux, les associations dans le social...

M. Daniel Sormanni (MCG). Il faut parler des comptes!

M^{me} Vera Figurek. J'y viens, Monsieur Sormanni. Je m'excuse, Monsieur le président...

Le président. Mesdames et Messieurs, chacun a le droit à la parole. Que ça vous plaise ou pas, ce n'est pas grave. S'il vous plaît... D'accord? Merci.

M^{me} Vera Figurek. Monsieur le président, je suis totalement dans le sujet. On a un projet de budget, ensuite on fait le bilan puis on regarde ce qui s'est passé aux comptes. Je suis juste en train de dire que la majorité municipale a crié au loup, comme ils le font au Canton, au prétexte qu'on n'aura pas assez d'entrées fiscales et ainsi de suite.

Ils ont taillé dans le lard. Un référendum a été lancé, j'espère qu'il aboutira. Je demande donc, Monsieur le président, qu'on rappelle ces personnes à leurs responsabilités. Qu'elles examinent les comptes, qu'elles fassent des observations et qu'elles reconnaissent quand même que ces coupes étaient totalement arbitraires et inutiles, étant donné qu'on a dégagé plus de 40 millions de francs de bénéfice pour ne pas dire plus. C'est ce à quoi on nous a habitués au Canton. On a eu 700 millions de francs de boni et des centaines de personnes dans la rue pour exprimer leur mécontentement, puisque les députés à majorité de droite et d'extrême droite ont également procédé à des coupes vraiment arbitraires et inutiles.

Donc, Monsieur le président, j'en appelle à la responsabilité de ces messieurs et de ces dames. Renvoyons au moins les comptes, puisque vous n'avez pas voulu faire le travail lors du projet de budget. Renvoyons ces comptes 2015 en commissions spécialisées, afin d'y étudier clairement les choses et de façon que tous les groupes puissent exposer leurs priorités politiques de manière claire.

M^{me} Anne Carron (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, les comptes 2015 n'ont soulevé aucun enthousiasme dans les rangs du Parti démocrate-chrétien. Vous comprendrez dès lors que nous ne nous associerons pas au concert de louanges qu'on a pu entendre à leur sujet.

Le Parti démocrate-chrétien avait refusé le budget 2015, car il estimait que l'équilibre sur lequel ce budget reposait était fragile. Cet équilibre, souvenez-vous, était essentiellement dû à une augmentation de la taxe de chantier et à une sous-évaluation des frais d'entretien des bâtiments, ce qui était à nos yeux nettement insuffisant. Depuis une dizaine d'années, le Parti démocrate-chrétien ne cesse de répéter qu'il faut calmer la frénésie en matière de nouvelles prestations. Elles sont souvent superflues et la population ne les réclame pas.

Lors des arbitrages sur le budget 2015, le Parti démocrate-chrétien s'était engagé à soutenir l'élaboration d'un budget qui permette à la Ville de Genève de délivrer les prestations essentielles que la population attend d'elle. Il demandait quelques efforts afin de réduire les charges de fonctionnement. Le Parti démocrate-chrétien demandait surtout d'en finir avec cette habitude d'ajouter de nouvelles prestations, souvent superflues, sans avoir auparavant évalué l'existant.

Les inquiétudes du Parti démocrate-chrétien sont liées à l'ampleur de la dette – j'y reviendrai –, aux perspectives économiques peu réjouissantes et aux réformes fiscales en discussion, dont les répercussions seront lourdes sur les finances de la Ville de Genève. Or, la lecture des comptes 2015 nous apprend que la chance était au rendez-vous. Nous sommes inquiets de découvrir que le boni de 39,5 millions de francs dont la gauche se gargarise est uniquement dû à une augmentation de revenus extraordinaires non budgétés, et nous n'apercevons qu'une diminution des charges de fonctionnement de 2,2%.

Cela démontre qu'il n'y a aucun effort clair pour diminuer les charges ni aucune anticipation pour préparer la Ville notamment à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), laquelle risque de lui coûter plusieurs dizaines de millions de francs. S'il n'y avait pas eu de correctif d'impôts sur les années précédentes – c'est ce que nous indiquent les comptes 2015 –, les recettes fiscales de 2015 liées à l'impôt sur les personnes physiques seraient en baisse de 15 millions et celles sur les personnes morales de 3 millions, soit 18 millions de francs en tout. Mesdames et Messieurs les conseillers, comment ne pas s'en inquiéter?

De plus, si la nouvelle imposition des entreprises était en vigueur avec un taux de l'ordre de 13%, ce sont, d'après M^{me} Salerno, près de 50 à 60 millions de francs de moins qui entreraient dans les caisses de la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs les conseillers, l'économie suisse a souffert en 2015, notamment à cause du franc fort. Le tourisme d'achat est en hausse, et Genève en est la première victime. L'hôtellerie a vu le nombre de nuitées diminuer fortement. Là aussi, Genève en a fait les frais, et ce ne sont que quelques exemples pour nous rappeler que notre économie connaît un ralentissement. L'incertitude concernant la relation de la Suisse avec l'Union européenne prêterait grandement l'économie et décourage les investisseurs. A moins d'une année de la date butoir pour la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, tout est encore ouvert et la prospérité économique apportée par les bilatérales pourrait s'essouffler.

Mesdames et Messieurs, nous prenons acte, avec ces comptes 2015, de la stabilité de la dette mais nous persistons à penser que son niveau reste trop élevé. Nos enfants devront en supporter le poids si nous restons les bras croisés. Ce n'est pas acceptable. Nous continuerons à nous battre pour la faire diminuer.

Dans le cadre des discussions agitées sur le budget 2016, la magistrate en charge des finances s'était voulue rassurante en expliquant que la situation n'imposait pour l'instant pas de réduire le train de vie de la Ville de Genève. La magistrate avait proposé de relever les manches pour trouver des économies lorsque cela serait nécessaire. Cette méthode n'est pas celle du Parti démocrate-chrétien, Messieurs et Mesdames les conseillers. Nous estimons qu'il faut préparer l'avenir, et cela dès maintenant. Nous renverrons bien sûr ces comptes 2015 à la commission des finances. L'argent est dépensé, nous ne pouvons plus rien y faire. Néanmoins, nous ne manquerons pas de nous pencher attentivement sur un certain nombre de charges de fonctionnement et de prestations. *(Applaudissements dans les rangs du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien.)*

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, si ces comptes 2015 peuvent a priori paraître flatteurs, en réalité ils ne le sont pas. J'ai été frappé de voir, lors de certains débats, le panneau «Comptes de la Ville, que du bonheur!». Que du bonheur... Je ne sais pas qui a mis cela, ce n'est en tout cas pas nous, car ce n'est pas que du bonheur, contrairement à ce que vous pensez. En ce qui nous concerne, en tout cas moi, ça fait depuis 2011 que je tiens ce discours en raison de ce qui se passe dans ce canton et au niveau de la Confédération. Je le rappelle encore une fois, car il y en a visiblement qui n'ont pas envie de l'entendre ou qui l'entendent mais qui font comme s'ils étaient sourds...

Il y a d'abord un ralentissement économique, c'est incontestable. Cela ne fait plaisir à personne, mais on est obligé d'en tenir compte. Et puis on a la RIE III, les menaces sur la taxe professionnelle, les menaces sur la péréquation intercommunale et les menaces sur la seule taxation sur le lieu de domicile. Aujourd'hui, la Ville de Genève est largement gagnante avec la répartition, puisqu'on taxe sur le lieu de domicile mais aussi sur le lieu de travail. La Ville de Genève est largement bénéficiaire dans ce système-là.

Il me semble que les politiques qui dirigent notre Canton, qui dirigent en l'occurrence notre commune sont là pour anticiper. On doit anticiper le mieux possible les défis qui arrivent. On n'est pas devins, d'accord, mais on doit anticiper. Faute de quoi il faut supprimer les parlements et mettre des gestionnaires qui géreront au jour le jour. Ça n'a pas de sens... L'anticipation est la mère de toutes les vertus parce que c'est ce qui nous permettra d'encaisser un certain nombre de chocs économiques dans l'avenir.

Or, depuis 2011, que voit-on? On ne voit rien du tout. Il n'y a d'anticipation sur rien du tout. «Oui, vous avez raison, Monsieur Sormanni, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de menaces...» Mais bon, comme chaque année, les comptes sont bons, on s'en fiche et on ne fait rien. Le budget augmente, les charges augmentent et chaque année on est dans cette course, cette fuite en avant.

Alors, c'est quoi les résultats du budget 2015? Si on fait abstraction des recettes extraordinaires – j'en parlerai tout à l'heure –, les recettes liées à la taxation des personnes physiques diminuent de 15 millions de francs. Ce serait même une réduction de 29,5 millions de francs si l'on parle de celles qui sont au barème ordinaire. C'est donc une diminution de près de 30 millions de francs. Il y a en revanche une augmentation en ce qui concerne les recettes liées à la taxation des personnes physiques imposées à la source, ce qui laisse à penser qu'il y a plus de gens à la source, notamment plus de frontaliers ou de Suisses qui vivent de l'autre côté. Il reste que le résultat est une diminution de 15 millions de francs. C'est ça, le véritable résultat des comptes 2015! Ce n'est pas le reste. En ce qui concerne les personnes morales, ça va un peu dans le même sens. Les correctifs font apparaître une diminution de 3,5 millions de francs.

Quant à la taxe professionnelle, il y avait 120 millions de francs au budget et il y a 120,00 millions de francs aux comptes. On verra en commission à quoi cela correspond, il n'y a même pas de virgule, il n'y a rien du tout... Il y a certainement là aussi un certain nombre de comptabilisations pour lesquelles on n'a pas encore forcément encaissé la taxe, même si on a déjà envoyé le bordereau. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas comme ça qu'on pilote une collectivité publique. Il y a quand même un budget de plus de 1 milliard de francs. Si on n'anticipe pas, demain avec les menaces qui pèsent sur nous, il faudra compter avec un excédent de 200 ou 300 millions de francs en moins. Vous m'expliquerez comment on fera pour continuer de faire tourner le ménage municipal avec ces sommes en moins, même si cela vient progressivement. Eh bien, c'est ce manque d'anticipation que nous reprochons à la Ville de Genève.

Et puis alors, on nous dit que c'est formidable, que les charges sont maîtrisées, puisqu'on a une diminution de 2 millions par rapport au budget 2015. Sauf qu'il faut comparer aux années précédentes. Mais ce n'est pas des moins, c'est toujours des plus! Et par rapport à un budget 2015 généreux dans les dépenses... Dans les groupes 31, il n'y a pas d'économies, on a une augmentation de 2 millions. Dans les subventions, il y a une diminution de 1,8 million – on verra pourquoi il y a un peu moins. Là aussi, si le budget est généreux, après c'est facile évidemment de dire que tout le monde maîtrise les charges.

On n'a rien maîtrisé du tout, on a tout simplement été généreux au moment du budget. Le correctif des années précédentes se monte à 37,4 millions. On ne l'aura pas chaque année! En l'occurrence, en ce qui concerne les personnes

morales, le correctif est négatif, il n'est pas positif. Par conséquent, je crois que, si on ne prend pas en compte ces données-là, on n'est pas sur le bon axe, on n'est pas dans la bonne direction. C'est malheureusement la politique de cette municipalité, la politique de la majorité du Conseil administratif. Je pense que c'est faux de fonctionner ainsi.

Pour faire une comparaison, pour revenir aussi sur le budget 2016, à propos duquel M^{me} Figurek nous a fait un long panégyrique – vous transmettez, Monsieur le président –, nous avons eu très certainement raison de rogner un peu sur les charges. On nous avait présenté un budget qui devait prétendument dégager un boni de 8 millions de francs. Je vous rappelle que la recette extraordinaire de 7,5 millions des Services industriels de Genève (SIG), inscrite dans le budget 2016, n'existe pas à ce jour. Le budget qui a été présenté n'est donc en fait qu'un budget juste à l'équilibre. Ce n'est pas satisfaisant parce que cela augmente la dette. Il y a une fois de plus un manque de prévision. Cette fuite en avant continue chaque année avec des augmentations de charges. Rien que pour les groupes 31, on est passé, entre 2007 et le budget 2016, de 175 à 207 millions de francs. Alors on peut continuer comme ça encore... En plus, on est depuis deux ans dans une déflation, puisqu'il n'y a pas d'inflation. On est en déflation d'environ 2%...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur...

M. Daniel Sormanni. Je vais conclure...

Voilà, Mesdames et Messieurs, si on fait juste cette comparaison – et je termine là-dessus – on voit que la plupart de ceux qui s'opposent aux coupes budgétaires 2016, en tout cas certains, ont même bénéficié d'une augmentation, puisque leur subvention était en augmentation au budget 2016. J'en cite juste deux: l'Usine et le Théâtre du Galpon. Leur budget a augmenté. Donc même avec la coupe, ils ont plus qu'en 2015! Mais ce sont ceux qui crient le plus pour dire qu'ils ne peuvent plus travailler, qu'ils ont moins d'argent... Ils en ont plus qu'en 2015, et je crois que ce n'est pas sérieux de se comporter comme ça.

A un moment donné, il faut savoir raison garder. Si nous voulons que les finances de la Ville de Genève continuent d'être saines, il faudra bien entendu examiner ces comptes de près pour voir quelles sont les différences, mais il faudra aussi veiller...

Le président. Vous devez conclure...

M. Daniel Sormanni. ... à ce que le budget futur soit équilibré, notamment au niveau de l'autofinancement des investissements.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je n'entrerai pas directement dans les détails des comptes comme l'a fait mon collègue Sormanni. Je me préoccupe de savoir pour quelles raisons nous avons été élus. Nous sommes là pour voter des motions, faire des propositions, faire évoluer la Ville de Genève. Mais nos deux prérogatives les plus importantes sont le budget et les comptes. Chaque groupe a des commissaires aux finances qui sont tout à fait compétents et capables d'étudier des comptes. Néanmoins, tout au long de l'année, nous siégeons dans des commissions diverses où nous auditionnons différentes associations au niveau du sport, des clubs sportifs. Nous avons le contact direct avec les personnes que nous auditionnons.

S'agissant des comptes, nous pouvons nous rendre compte de l'évolution, des raisons pour lesquelles il y a des différences d'une année à l'autre entre les comptes et le budget. C'est précisément le moment de poser les questions au magistrat, de préparer le travail de la commission des finances, de faire un rapport à la commission des finances qui permettra aux représentants de chaque parti de poser les bonnes questions au magistrat. J'ai pris la parole uniquement dans le but de communiquer que le Mouvement citoyens genevois souhaite renvoyer ces comptes évidemment à la commission des finances mais aussi à chaque commission spécialisée pour qu'on puisse vraiment les étudier.

Je tenais à préciser une dernière chose – vous transmettez, Monsieur le président, à M^{me} Figurek. Je crois que nous ne sommes pas là pour faire la promotion des votations du 5 juin. Nous ne parlons pas du budget, nous parlons des comptes. Nous discutons de ce qu'il faut faire avec ces comptes et nous parlons de les étudier. Le Mouvement citoyens genevois est tout à fait prêt à les étudier d'une façon claire et nette en commission et les renvoyer à la commission des finances à cet effet. On n'est pas là pour faire la promotion des votations du 5 juin relatives aux coupes que la droite élargie...

M^{me} Vera Figurek (EàG). Merci de faire de la publicité...

M. Jean-Philippe Haas. Je ne fais absolument pas de publicité... C'est vous qui faites de la contre-publicité par rapport à ces votations. Je vous remercie. Le Mouvement citoyens genevois souhaite donc renvoyer ces comptes, d'une part, à la commission des finances, d'autre part, à toutes les commissions spécialisées.

M. Olivier Gurtner (S). On constate, à entendre la droite, que la Ville de Genève est dépensière, qu'elle confond sa bourse avec un panier percé, qu'elle n'arrête pas de gaspiller, qu'elle est mal gérée, qu'elle est surendettée. Ainsi donc, d'après la droite, les comptes ont le visage de Dorian Gray, une apparence très belle, une réalité tellement laide.

Seulement voilà, Mesdames et Messieurs, la réalité est têtue. Avec ses comptes 2015, la Ville de Genève présente un boni de 39,5 millions de francs. C'est bien la preuve que le discours alarmiste de la majorité qui a voté des coupes en décembre tombe complètement à côté. Le Parti socialiste se réjouit de ces chiffres qui traduisent notre volonté politique et nos valeurs: des services de qualité pour les habitantes et les habitants, une politique sociale pour compenser les importantes inégalités, des comptes équilibrés et une dette maîtrisée.

Il faut donc remercier la magistrate en charge des finances, le Conseil administratif et l'ensemble du personnel municipal tant pour l'important travail réalisé par l'administration que pour le travail politique effectué au niveau des comptes. On parle de la RIE III, de la réforme sur l'imposition des entreprises. Certains disent qu'on manque totalement d'anticipation. Ça tombe bien, le Conseil administratif demande depuis longtemps des négociations avec le Conseil d'Etat. Elles ont commencé il y a à peine deux semaines... On parle également de l'imposition des personnes morales, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. Cette fameuse réforme votée au niveau fédéral qui aurait des impacts au niveau cantonal concerne d'abord et essentiellement l'imposition des personnes morales. Or, cette imposition représente en tout et pour tout 13% des recettes de la Ville de Genève. Il faut donc savoir raison garder et éviter de peindre le diable sur la muraille, comme certains se plaisent à le faire.

Ce sont là toutes des raisons pour le Parti socialiste de se réjouir de ce résultat, de se réjouir de cette gestion qui est à la fois sereine, saine et qui permet de vraies prestations aux habitantes et aux habitants de cette ville de Genève. Nous voyons dans ce magnifique résultat un exemple encore plus fort s'il en est de voter deux fois non aux coupes budgétaires le 5 juin, à ces coupes arbitraires, pour reprendre les mots de Vera Figurek. Je pense que le signal est très clair. Notre volonté est très claire. La réalité est très claire. Elle va dans le sens de ce que nous défendons et non de ce que vous défendez.

M. Adrien Genecand (LR). Que la situation vous plaise en l'état, soit, mais elle n'est pas aussi claire que ce que vous croyez ou que ce que vous dites. Cela a très bien été explicité par deux de mes préopinants, en l'occurrence M^{me} Carron et M. Sormanni, l'impôt sur les personnes physiques – vous avez oublié de le citer, Monsieur Gurtner – est effectivement la principale source de revenus de cette Ville

de Genève. Or, nous encaissons moins d'argent que l'année passée. Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que l'économie va a priori moins bien et que, les gens gagnant malheureusement moins, ils paient moins d'impôts. Une saine réaction à cette alarme devrait être de dépenser moins, voire de maintenir les dépenses au niveau de ce que nous avons fait l'année passée et l'année d'avant.

La réalité de ces comptes, et on le constate tout à fait, c'est que la Ville de Genève en est incapable. Non pas de couper – il faut arrêter avec ce mot «coupe», car les seuls qui y croient, c'est vous. Depuis quelques années, les dépenses augmentent partout, sur toutes les lignes budgétaires. Les gens ont plus d'argent à tous les niveaux depuis trois, dix, quinze, vingt ans! Il n'y a jamais eu de coupes dans cette ville. On n'a fait que dépenser plus pour tout le monde. Quand on dit qu'on veut diminuer, pour nous, à droite, c'est simplement qu'on veut dépenser la même chose que l'année d'avant, qu'on va, par mesure de prudence, dépenser la même chose. Dépenser la même chose, si on prend la différence entre ce qu'on a dépensé en 2014 et ce qu'on aimerait dépenser en 2016, c'est diminuer nos dépenses de 30 millions de francs. Ce n'est même pas la moitié de ce dont on discute et qui sera soumis à votation en juin. Ce n'est même pas la moitié de ça! On a déjà dépensé 15 millions de plus, indépendamment de savoir si on arrive à diminuer l'augmentation, puisque ce ne sont pas des coupes mais bien des diminutions de l'augmentation.

Après, vous pouvez effectivement nous dire qu'il faut distinguer les subventions des salaires. C'est vrai que certaines subventions n'ont pas été indexées. C'est un choix politique que votre majorité fait depuis vingt-cinq ans, Mesdames et Messieurs. Certaines ont été indexées, d'autres pas, mais c'est votre majorité qui décide depuis vingt-cinq ans de la façon dont on dépense ce budget. C'est vous qui avez décidé de privilégier les salaires dans la fonction publique plutôt que les subventionnés. Nous, nous pensons, si on regarde simplement les indices économiques dans ce Canton, que nous devrions non pas mettre le budget à niveau par rapport à 2014 mais diminuer le budget global de la collectivité de 1,5%. Nous ne sommes même pas en train de le faire...

Partant de là, il faut arrêter avec vos cris d'orfraie, c'est vraiment ridicule. C'est vraiment ridicule quand le reste de l'économie genevoise pratique la dure réalité du terrain au quotidien et qu'elle vous entend dire que des coupes de 2%, c'est compliqué. L'immense majorité des entreprises, de par ce qu'elles vivent, et l'immense majorité des salariés du privé ne peuvent pas comprendre ce dont vous parlez. C'est aussi simple que ça.

Je reviens sur la RIE III, car c'est quand même important. On entend dire qu'on a demandé à discuter avec le Canton. Moi, ça m'est parfaitement égal. C'est un montant qui représente 13% de notre budget et qui connaîtra vraisemblablement plusieurs dizaines de millions de pertes fiscales pour la Ville de Genève.

Il n'y a en effet pas une option dans laquelle vous taxerez plus les entreprises et une autre où vous les taxerez moins. Il y a deux options dans lesquelles nous perdrons de toute façon de l'argent.

Il y a l'option dans laquelle on ne diminue pas le taux d'imposition, et une bonne partie des multinationales qui ont fait la richesse de ce canton et sa croissance ces dix dernières années partiront ailleurs. Elles n'ont d'ailleurs pas besoin d'aller très loin, Mesdames et Messieurs. Elles peuvent aller à Nyon. A Nyon, le taux d'imposition est de 13,79%.

Vu le résultat léger dans le camp du non, on sait que la gauche, l'extrême gauche vaudoise l'a un tout petit peu mauvaise. Toujours est-il qu'avec 85% de oui je ne vois a priori pas de changement de majorité fondamentale dans le Canton de Vaud. Je pense donc que Nyon aura, dès l'entrée en vigueur de cette loi, un taux d'imposition des entreprises de 13,79%. Alors j'aimerais bien savoir quels seront vos arguments pour retenir les entreprises qui ont fait en grande partie la richesse de ce canton sur ces dix dernières années. Qu'est-ce qui fait qu'elles paieraient plus d'impôts chez nous à Genève – pas un peu plus, deux fois plus! – plutôt que d'aller dans le Canton de Vaud, à Nyon, à quelques kilomètres d'ici? Je me réjouis d'entendre vos propositions... C'est la première variante.

L'autre variante consiste à diminuer le taux d'imposition. Si on diminue le taux d'imposition, on perd de toute façon de l'argent, et à moins que vous vouliez toucher violemment aux prestations aux salariés, à la masse salariale, licencier des gens, diminuer les statuts de la Ville de Genève, je ne vois pas comment vous ferez pour arriver doucement au résultat escompté dans quelques années. A moins, c'est la troisième variante, mais je ne crois pas que ce soit le but que vous poursuiviez depuis vingt-cinq ans, que l'on construise du logement, que l'on ne s'oppose pas aux surélévations, que l'on crée plus de logements à loyer libre et que l'on permette à une population aisée de s'installer en ville de Genève et d'y payer ses impôts.

Or, sur les trois situations qui permettraient d'accroître les revenus, vous faites à peu près tout faux. Vous avez pris des paris qui sont autres et qui ne se termineront de toute façon pas bien. La seule responsabilité que nous ayons aujourd'hui est donc de dire qu'il faut diminuer les charges. Nous ne sommes même pas en train d'empêcher leur augmentation et vous êtes déjà en train de crier que ça fait mal... Attendez de voir les revenus vraiment baisser. Je me réjouis d'entendre comment vous défendrez devant vos électeurs le fait que vous n'avez pas pris le bon virage au bon moment, un virage qui aurait pu être beaucoup plus modéré, beaucoup plus raisonnable, qui aurait été sain. Non, vous, vous continuez à dire que tout va bien. Vous êtes comme l'automobiliste ivre dans une ligne droite qui arrive au tournant et qui dit que tout va bien, que ça va bien se passer. Mesdames et Messieurs, ça ne se passera pas bien.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Nous avons bien entendu ce qui vient d'être dit. La Ville de Genève est imprudente, les services financiers, la magistrature aux finances veut écouter mais n'entend rien, les dépenses sont excessives, la réalité est horrible, il y aura moins d'argent – certes –, on n'a absolument pas anticipé... Seulement, les résultats ne montrent pas cela dans l'immédiat. Ce discours qui est le vôtre, on l'entend depuis plusieurs années, Mesdames et Messieurs de l'Entente. Effectivement, on l'entend... Mais voilà, il y a un boni de 39 millions de francs, les prestations sont délivrées à la population. Je me réjouis d'ailleurs d'avoir en commission les réponses aux questions de nos collègues du Parti démocrate-chrétien, qui disent qu'il y a toujours de nouvelles prestations superflues. Je veux bien avoir la liste des prestations superflues et je veux bien savoir quelles seront les retombées pour la population si on les supprime. Ça me paraît être tout à fait intéressant.

On se rend compte que les investissements se montent à 132 millions de francs, comme on l'a dit. Je crois que c'est très important aussi pour l'économie qu'on les maintienne à ce niveau. On se rend compte que la dette est stable depuis plusieurs années finalement, quoi qu'on en dise. Il y a une diminution des intérêts de la dette. On voit que le financement des investissements est couvert à 95%. Certes, on prend acte qu'il y a eu des revenus extraordinaires. Mais c'est chaque fois le même discours. On a chaque fois des revenus extraordinaires. Alors zut, quoi! C'est le cas depuis quatre ou cinq ans... Tant pis, dommage! Vraiment, on n'y est pas arrivé... On est juste au résultat... Cette année il y a quand même 39 millions de francs de boni.

On peut maintenant étudier ces comptes. C'est intéressant, car l'étude des comptes prépare quand même le budget 2017. C'est pour cette raison que les Verts, avec d'autres, demandent qu'ils soient étudiés dans toutes les commissions spécialisées. C'est d'autant plus important que c'est la première année de cette législature. Les comptes n'appartiennent pas qu'à ces super-commissaires aux finances. Ils appartiennent à tous les membres de ce parlement, et c'est l'occasion de se les approprier.

M. Jacques Pagan (UDC). Je ne voulais pas intervenir en ma qualité de président de la commission des finances, mais on m'a demandé de le faire au nom du groupe pour dire simplement que nous nous intéressons actuellement exclusivement aux comptes 2015. Pour ce qui est du budget à venir, il appartiendra à chaque groupe représenté dans cette enceinte de fournir ses idées, ses propositions, ses contestations. Je crois qu'il ne sert à rien d'aller plus loin dans le débat, qui est stérile.

Attendons que ces comptes soient distribués non seulement aux membres de la commission des finances mais aussi et surtout à ceux de toutes les commissions spécialisées. C'est clair, comme l'a relevé M^{me} Theubet, le budget est l'affaire

de l'ensemble de ce Conseil municipal. Pour les comptes qui en résultent, c'est exactement la même chose. Et ce doit être un réflexe essentiellement démocratique que de communiquer ces comptes pour examen à la fois aux commissions spécialisées et à la commission des finances.

Je crois qu'il faut essayer d'anticiper les événements. Dans l'immédiat toutefois, il s'agit simplement pour nous de voir dans quelle mesure et à la suite de quels phénomènes mystérieux échappant à ma compréhension personnelle un boni estimé au début de l'exercice à près de 14 000 francs a débouché à la fin de celui-ci sur un montant de l'ordre de 39 millions. Je dois dire que, au niveau des performances, je reste assez admiratif et je serai très heureux de connaître les recettes que le Conseil administratif pourra nous livrer à ce sujet.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Pour ma part, je suivrai l'argumentation du président de la commission des finances, M. Pagan, qui disait ne pas vouloir intervenir sur le budget 2016. Des référendums ont été lancés. On votera le 5 juin, on verra bien comment la population se positionne sur la proposition de la majorité de ce Conseil municipal.

Si on revient aux comptes 2015, il y a peut-être un point que je souhaitais amener à la discussion. Il s'agit de la proposition de l'Entente – à moins que ce ne soit celle du Parti libéral-radical, je ne me souviens plus – relative à la feuille de route du Conseil administratif. Je pense qu'il sera intéressant de la traiter à la suite des comptes, parce qu'elle est quand même en lien direct avec la discussion que vous venez d'entamer. Si vous pouviez trancher sur ce point, Monsieur le président... Je pense qu'il serait pertinent de traiter la proposition du Parti libéral-radical à la suite des comptes.

J'en viens aux comptes 2015 à proprement parler. Ils sont bons, la Ville de Genève est bien notée, et je le dis avec d'autant plus de plaisir que les groupes qui notent la Ville de Genève sont externes, indépendants, parfois même internationaux. On ne peut pas les soupçonner d'avoir agi pour le compte de la Ville de Genève. Le *rating*, le classement de la Ville de Genève est excellent. Vous devriez prendre acte de ce point-là également.

Mon troisième point a trait au niveau de la dette. Hormis le fait qu'elle soit maîtrisée, la dette en Ville de Genève ne pose aucun problème. Je suis en train de la faire auditer. Vous aurez le document en commission des finances, vous pourrez l'analyser. Là aussi, si on veut être sur un discours politique, il faut un tant soit peu être de bonne foi, être raisonnable et rester sur les chiffres. Quand vous regardez les états financiers, la gestion de la Ville de Genève, vous constatez que notre collectivité publique se porte bien. Je me permets à cet égard d'insister sur la maîtrise des charges et de saluer le travail qui est fait par l'administration.

Sur la question de l'anticipation, les uns et les autres et M. Sormanni dont c'est le discours favori en tête disaient que le Conseil administratif manque d'anticipation, qu'on va notre bonhomme de chemin et qu'en définitive on va droit dans le mur... Ce n'est pas une position que je partage, et en aucun point. Pourquoi? Parce que, comme vous le savez, le Conseil administratif suit de manière très attentive, depuis plusieurs années, les enjeux fiscaux à venir, notamment sur la RIE III. Il a commencé la semaine passée à discuter, à négocier avec le Conseil d'Etat. J'en profite pour le remercier d'avoir ouvert une table ronde.

On peut faire beaucoup de critiques au Conseil administratif. On peut difficilement toutefois, sauf à faire preuve d'une mauvaise foi crasse, dire que les états financiers de la Ville sont mauvais. La Ville de Genève, sur le dossier de l'imposition des entreprises, est très attentive depuis au moins trois ans. Dire qu'on n'a pas anticipé, qu'on va droit dans le mur et qu'on ne tient absolument pas compte de l'environnement fédéral ou cantonal qui est le nôtre est donc faux. C'est archi-faux.

Vous dites par ailleurs, Monsieur le conseiller municipal, que de nombreux nuages s'amoncellent sur la tête du Conseil administratif, du Conseil municipal, de la Ville de Genève en général, en lien avec la fiscalité. Trois dossiers ont été évoqués. La taxe professionnelle communale, c'est vrai que c'est un sujet qui est une source légitime d'inquiétude. Cela étant, vous le savez aussi parce que vous y êtes attentifs, à défaut vous devriez l'être, le Conseil d'Etat, récemment, en lien notamment avec la RIE III, a donné une garantie à l'ensemble des communes, dont la Ville de Genève qui est la plus concernée, en leur rappelant que la taxe professionnelle communale sera maintenue et que les niveaux d'apports fiscaux relatifs à la taxe professionnelle communale devraient rester identiques.

Vous devriez donc relativiser cette grande épée de Damoclès, qui fait tellement peur à certains dans cette enceinte. Vous devriez rappeler que le Conseil administratif travaille sur ce dossier depuis de nombreuses années et que le Conseil d'Etat s'est engagé *in fine* à maintenir la taxe professionnelle communale. Là aussi je remercie le Conseil d'Etat qui, en commission fiscale cantonale, a répondu à chaque sollicitation des députés cantonaux pour maintenir la taxe professionnelle communale. Le Conseil d'Etat ne souhaite pas la voir disparaître, et il souhaite le maintien du niveau fiscal de la taxe professionnelle tel qu'on le connaît aujourd'hui.

L'autre question, c'est celle de la couche péréquative domicile/lieu de travail. C'est également une source d'inquiétude pour la Ville de Genève. Il y a 53 millions de francs en jeu pour la Ville de Genève. Là aussi le Conseil d'Etat, par la voix notamment de Serge Dal Busco, a donné l'assurance aux communes que cette réforme ne sera pas discutée dans le cadre de cette législature cantonale. La majorité, voire l'unanimité désormais des communes souhaite que l'on maintienne le système péréquatif tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Donc, lorsque M. Daniel Sormanni, qui est à la fois conseiller municipal et député, vous dit que la taxe professionnelle va disparaître, que l'on va supprimer la couche de péréquation commune de domicile/commune de travail et que, par ailleurs, on va totalement refaire la péréquation intercommunale, ce discours-là n'est en aucun cas, sur aucun de ces trois points, le discours du Conseil d'Etat. Il ne correspond pas aux engagements que le Conseil d'Etat a pris devant l'Association des communes genevoises (ACG). Bien sûr, tout peut changer à tout moment dans le monde dans lequel nous vivons, cependant il faut rester un peu rationnel et pragmatique.

Le Conseil d'Etat s'est engagé sur ces trois points. Il souhaite maintenir la taxe professionnelle communale, il ne souhaite pas revoir la péréquation intercommunale durant cette législature et il plaide pour le maintien du système actuel, comme la majorité, voire l'unanimité des communes – on a eu d'ailleurs encore une séance aujourd'hui à midi à l'ACG. Enfin, il ne reverra pas la couche péréquative commune de domicile/commune de travail.

Par conséquent, quand on nous dit que le Conseil administratif ne fait pas son travail, qu'il n'anticipe pas, qu'il va droit dans le mur, qu'il ne se rend pas compte des enjeux qui sont les siens, je suis désolée mais en même temps très heureuse de vous dire que c'est faux. C'est archi-faux. C'est vrai que nous sommes de gauche et que la majorité de ce Conseil municipal est de droite. Dans la réalité cependant, que ça plaise ou non, en ce qui concerne les intérêts de la commune, le Conseil administratif a à cœur de les préserver. Il fait son travail auprès du Conseil d'Etat, il fait son travail auprès des autres communes genevoises. A ce jour, les résultats enregistrés sont plutôt positifs.

Certes, nous avons des défis. Certes, la réalité est mouvante. Mais nous ne sommes pas, Mesdames et Messieurs, dans une situation où les uns et les autres devraient par trop s'amuser à crier au loup, car je suis convaincue que nous avons les moyens, au niveau des communes genevoises mais également au niveau du Canton, de trouver des solutions et de maintenir une qualité de vie qui soit d'un bon niveau pour les habitantes et les habitants de nos communes, pour les habitantes et les habitants du canton. Pourquoi?

Parce que les gens ont besoin d'un cadre de vie qui soit agréable. Pas uniquement les individus qui paient des impôts! M. Genecand les remercie quasiment à chacune de ses prises de parole. On peut s'y associer. Je pense également aux entreprises. Dans les rangs du Parti démocrate-chrétien, M^{me} Carron disait que la prestation publique est superflue, qu'elle ne fait qu'augmenter, que les citoyennes et citoyens n'en veulent pas. J'aurai volontiers cette discussion en commission des finances. Vous m'indiquerez quelles sont les prestations publiques dont les citoyennes et citoyens ne veulent pas. Peut-être que vous le savez. Tant mieux. Moi, j'avoue que je ne le sais pas.

Les habitantes et habitants qui veulent moins de prestations publiques m'écrivent rarement des courriers. Par contre, les citoyennes et citoyens qui veulent plus de prestations publiques, plus de logements, plus d'entretien des parcs, plus d'agent-e-s de la police municipale, plus de SIS, plus de places de crèche, plus de restaurants scolaires – je ne vais pas vous énumérer tous les besoins parce que ce serait lassant et vous les connaissez aussi bien que moi – je les fréquente de manière régulière, qu'ils soient de gauche ou de droite, d'ailleurs. Ils sont assez concordants sur le fait, certes, qu'ils veulent payer moins d'impôts; en même temps, ils veulent une fonction publique conséquente qui remplisse les tâches et les prestations publiques que les citoyennes et citoyens, y compris vous et moi d'ailleurs, voulons en grand nombre. (*Brouhaha.*)

Ces prestations publiques sont également très importantes pour le tissu économique local. Une entreprise ne vient pas uniquement à Genève, sur le territoire du Canton ou de la Ville, parce que la fiscalité y est plus douce que dans d'autres pays européens. Elle vient également pour le niveau des infrastructures, pour la qualité de vie. Je pense que ces curseurs-là sont importants...

Le président. Vous devez conclure, Madame...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vais conclure, Monsieur le président. Si nous voulons maintenir un niveau d'attractivité pour les entreprises et une qualité de vie pour nos habitantes et nos habitants, nous devons fournir de la prestation publique de qualité. Je me réjouis de discuter de ces comptes en commission des finances et dans les commissions spécialisées. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (73 oui).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition dans les commissions spécialisées est accepté par 48 oui contre 24 non.

(Les commissions spécialisées sont: la commission des arts et de la culture, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, la commission des sports et la commission des travaux et des constructions.)

Le président. M^{me} Salerno nous avait demandé de traiter juste après la feuille de route au Conseil administratif pour le budget 2017... Nous passons donc tout de suite au projet de délibération PRD-120, dont vous avez accepté l'urgence hier.

5. Projet de délibération du 26 avril 2016 de M^{me} et MM. Simon Brandt, Lionel Ricou, Eric Bertinat, Daniel Sormanni et Natacha Buffet-Desfayes: «Feuille de route au Conseil administratif pour le budget 2017» (PRD-120)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que le Conseil administratif a refusé de prendre en compte les doléances du Conseil municipal dans l'élaboration du budget 2016, respectivement d'avoir la moindre discussion avec le Conseil municipal pour négocier et trouver une majorité;
- que des réductions ont été opérées par le Conseil municipal sur le budget 2016 suite au refus du Conseil administratif de procéder à des mesures d'économies;
- que le Conseil administratif est en train de préparer le projet de budget 2017 et qu'il est nécessaire que ce dernier soit acceptable par le Conseil municipal si on veut que notre municipalité soit dotée d'un budget;
- que le Conseil administratif est seul à avoir la vision d'ensemble lui permettant d'observer des mesures d'économies demandées par le Conseil municipal;
- que le Conseil administratif a évalué les pertes fiscales pour la Ville de Genève induites par la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), qui devrait entrer en vigueur d'ici la fin de la législature, à un montant compris entre 50 et 60 millions de francs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le projet de budget 2017 de la Ville de Genève devra comporter un excédent de financement de 15 millions de francs.

Art. 2. – L'autofinancement des investissements devra être au minimum de 75%.

¹ Annoncé et motion d'ordonnement, 6625.

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017*Préconsultation*

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les partis signataires du présent texte, qui sont à l'origine du vote du budget 2016 sans lequel, je le rappelle, la Ville de Genève ne pourrait aujourd'hui pas fonctionner, ont bien pris note des différentes critiques qui leur ont été adressées à la suite de ce vote: «Vous n'avez pas fait le travail en commission, vous n'avez pas voulu négocier avec le Conseil administratif et vous avez mis la Ville de Genève dans une situation difficile.»

Dans la mesure où on apprend de ces critiques, nous avons bien entendu le message. Aujourd'hui, nous vous apportons un élément de réponse. Ce texte montre à quelles conditions la majorité *de facto* de ce Conseil municipal pourra entrer en matière sur le budget à la rentrée. Nous ne voulons en effet pas entrer dans le jeu dangereux que nous avons eu l'année dernière avec le Conseil administratif. Il nous avait dit en substance: «Voilà le budget tel que nous le voulons. Débrouillez-vous avec, il est exclu que nous fassions la moindre concession envers la majorité de ce Conseil municipal.»

La principale critique qui nous est faite, notamment dans le cadre de la campagne de votations sur les décisions budgétaires du mois de décembre, consiste à dire que le Conseil municipal a coupé les prestations alors même qu'il n'avait pas de vision d'ensemble, que le Conseil municipal a pris des mauvaises décisions et que, dans les faits, il empêche le Conseil administratif de mener la politique dont la Ville de Genève a besoin.

Précisément, sur la base de ce message, nous demandons maintenant au Conseil administratif de faire lui-même le travail pour lequel il a été élu et pour lequel chacun de ses membres touche un salaire de 254 000 francs par an. Nous lui demandons de faire des choix et de proposer à ce Conseil municipal un budget qui sera acceptable pour une majorité de celui-ci.

Lorsqu'une majorité du Grand Conseil refuse le budget – et c'est l'élément un peu amusant dans le débat actuel – les partis de gauche disent que le Conseil d'Etat est mauvais. Lorsqu'en Ville une majorité du Conseil municipal renvoie le Conseil administratif à ses études, la gauche nous dit que le Conseil municipal ne veut pas travailler... Alors choisissez! Ou c'est l'exécutif qui travaille mal ou c'est le parlement qui ne veut pas faire son travail! Mais vous ne pouvez pas dire, parce que ça vous arrange, que le ministre des finances cantonal est mauvais parce qu'il n'arrive pas à avoir une majorité au Grand Conseil et, lorsque cette situation se répète en Ville de Genève, que la magistrate en charge des finances est excellente et que c'est de la faute pure et simple du Conseil municipal si on est dans cette situation aujourd'hui.

Le but de ce texte est que chacun sache sur quoi se positionner, soit que le Conseil administratif reçoive aujourd'hui le message de la majorité du Conseil

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

municipal. S'il ne veut pas l'écouter et qu'il vient de nouveau à la rentrée avec un budget qui ne correspond pas aux attentes d'une majorité du Conseil municipal, il ne faudra pas qu'il vienne se plaindre si cette majorité refuse une nouvelle fois d'entrer en matière sur le budget ou réitère des coupes.

Par ce texte, nous entendons tendre la main au Conseil administratif pour lui faire connaître notre base de discussion. Charge ensuite à lui de dire qu'il est prêt à travailler avec une majorité de ce Conseil municipal. Ou alors, pour la seconde année consécutive, il dira qu'il n'est pas question de travailler avec une majorité politique qui ne lui correspond pas, auquel cas nous irions une nouvelle fois à l'épreuve de force et au final tout le monde sera perdant. Libre donc au Conseil administratif de voir comment il voudra accueillir cet objet. Et qu'il se souvienne encore, avec ce texte, que l'époque où il avait une majorité au Conseil municipal à ses ordres qui votait les budgets et absolument tous ses projets le petit doigt sur la couture du pantalon est terminée! (*Applaudissements.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). Visiblement, les signataires de ce projet de délibération persistent et signent. Vous utilisez la méthode que vous avez déjà employée pour ne pas entrer en matière sur le projet de budget 2016 puis pour opérer les coupes linéaires qui vous permettent d'atteindre un résultat simplement comptable et de dire à la fin de l'exercice que la Ville de Genève dépense X dizaines de milliers ou de millions de francs en moins, peu importe où on les coupe. Vous répétez cette manière de faire aujourd'hui. Ce n'est pas une manière de faire avisée qui reflète des choix politiques, qui reflète de vrais enjeux par rapport au fonctionnement, aux prestations, par rapport à ce que la Ville de Genève offre à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui y habitent.

Commençons par le deuxième article. Vous demandez que l'autofinancement des investissements soit au minimum de 75%.

M^{me} Vera Figurek (EàG). On en est à 90%...

M. Tobias Schnebli. Plusieurs d'entre vous ont des responsabilités dans l'économie, ont peut-être même des entreprises. En tant qu'entrepreneurs, vous le savez, pour qu'une entreprise continue de fonctionner et de faire des bénéfices, vous devez faire des investissements. Une manière de faire des investissements est d'emprunter de l'argent, surtout dans une période comme aujourd'hui où vous empruntez de l'argent presque gratuitement tellement les taux sont bas.

Et alors que vous le faites systématiquement partout ailleurs, que vous appliquez les critères de l'économie, que vous dites que la Ville de Genève devrait être

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

gérée comme une entreprise, là non. La Ville de Genève devrait complètement autofinancer ses investissements, alors même qu'elle a des retards à rattraper, notamment dans ses infrastructures, dans ses bâtiments. D'ailleurs, vous l'admettez aussi. Vous êtes les premiers à vous plaindre, à juste titre, de l'état des installations sportives. Tout cela nécessite d'emprunter de l'argent. Ce n'est pas en fixant un taux comme ça qu'on y parviendra. Pourquoi 75%, entre parenthèses? Aujourd'hui, le financement des investissements est déjà couvert à plus de 90%. (*Remarque de M^{me} Figurek.*) 95%... Vous exigez au minimum 75%. C'est vraiment un exercice comptable qui reflète une simple volonté idéologique et qui se traduit, comme lors du vote du budget, par ces coupes indiscriminées, linéaires, partout, dans toutes les subventions à la culture. On a coupé partout, allez 10% dans les fonds généraux et 2% ou 2,5% dans toutes les lignes 31, comme ça, de manière indiscriminée. Ce n'est pas une manière de faire de la politique.

On peut entrer en matière là où il y a du gaspillage, là où on dépense trop, comme là où on ne dépense pas assez. Il faut quand même faire des choix. Après on peut discuter de la politique. Ici, c'est une mesure purement comptable pour répondre à votre projet politique qui, lui, est bien réel. Votre projet politique est de déposséder la Ville de Genève de ses compétences, de ses prestations, de sa capacité à répondre aux besoins de la population.

Vous l'avez d'ailleurs annoncé en début de législature. Votre objectif est de réduire les dépenses de la Ville de Genève de plus de 50 millions de francs en cinq ans. La votation du 5 juin ne porte que sur le hors-d'œuvre... C'est le début de ce programme de coupes budgétaires. (*Remarque.*) Oui, c'est très petit parfois. 2% coupés à une subvention de 100 francs, c'est juste 2 francs. Mais lorsque vous coupez 2% à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), c'est quand même près de 200 000 francs en moins. Il faut expliquer pourquoi vous coupez de cette manière indiscriminée à tout le monde sans aucun critère politique.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à refuser l'entrée en matière sur ce projet de délibération et son renvoi en commission. Il reflète votre manque de volonté de faire de la politique, de faire des choix politiques sur les questions budgétaires. Il se borne à appliquer le programme de vos coupes budgétaires pour la législature. Vous voulez dépecer, déposséder la Ville de Genève de toutes ses compétences, de toute sa capacité à répondre aux besoins de la population. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 38 oui contre 33 non.

Le président. Je vous rappelle que c'est deux interventions par personne, sauf les auteurs. Je donne la parole à M. Olivier Gurtner.

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Monsieur le président. Ainsi donc la droite nous présente un plan qui serait assez simple pour ne pas dire simpliste... Il s'agit, d'un côté, de limiter ou de garantir un excédent budgétaire minimum de 15 millions de francs pour le budget 2017, de l'autre, d'autofinancer les investissements à un niveau de 75%.

Il est évident que c'est un nuage de fumée. Concernant le fonctionnement tout d'abord, la gauche l'a toujours dit, en tout cas le Parti socialiste, c'est très clair, la gauche ne produit ni ne présente de budget déficitaire qui ferait tomber dans les limbes le fonctionnement et donc les comptes de la Ville de Genève. Le Parti socialiste croit, nous l'avons déjà dit, en une gestion saine, équilibrée des deniers publics, pas une gestion qui laisse des trous béants pour les générations futures. (*Remarques.*) Nous revendiquons une gestion saine des comptes, contrairement à ce que certains essaient de nous dire.

S'agissant des investissements, il est donc demandé qu'ils soient financés à hauteur de 75%. Ce qui compte, Mesdames et Messieurs, lorsqu'il s'agit d'évaluer des investissements, c'est d'abord la qualité et les services qui sont donnés à la population, et – c'est aussi une bonne manière de les évaluer – c'est le niveau de la dette et la façon dont elle est notée. Actuellement, la dette est notée AA-. C'est un niveau passablement enviable et bien reconnu par les opérateurs qui connaissent ces marchés-là. Cela me fait donc un peu sourire quand on essaie de présenter une réalité très sombre alors que la réalité est beaucoup plus positive.

Là nous parlons de chiffres. Mais parlons de réalité. Sur le fond évidemment, la réalité est la suivante. Nous avons encore une fois affaire à une proposition qui est assez aveugle, assez linéaire, à travers laquelle on ne sent pas vraiment de volonté d'entrer en matière sur le fond et de travailler de manière détaillée sur les comptes et sur le budget. C'est marrant, cela me rappelle un certain vote de décembre... Le Parti socialiste ne peut accepter ce diktat. Il le considère comme aveugle, unilatéral et surtout non pertinent par rapport à une collectivité comme la Ville de Genève, une collectivité importante qui propose des services de qualité à ses habitants, à ses citoyens et à ses usagers. (*Remarque de M. Sormanni.*) Il suffit de prendre un dictionnaire pour comprendre... (*Exclamations.*)

Le président. On se calme, c'est avec moi que ça se passe... Ne dialoguez pas entre vous. C'est bon, Monsieur Sormanni...

M. Olivier Gurtner. Je remercie mon ancien coreligionnaire pour ses érucations formidables. Je conclus donc. Le Parti socialiste considère qu'il est très important de défendre des services de qualité pour les aînés, les enfants, les familles, les jeunes, pour l'ensemble des habitantes et des habitants, et cela, effec-

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

tivement, se traduit dans les comptes par une politique de fonctionnement équilibrée parce que saine et par des politiques d'investissement.

Cela veut dire de la rénovation de préaux, de la rénovation d'installations sportives, de la rénovation d'installations culturelles, de nouvelles infrastructures pour les services délivrés aux habitants, à l'économie, aux commerçants, à l'ensemble de la collectivité. Le Parti socialiste vous donne rendez-vous le 5 juin et votera évidemment non à ce texte. (*Remarque.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Heureusement, vous lui direz, je ne l'ai jamais fréquenté... (*Rires.*)

Le président. Une chose entre vous-mêmes, ça ne me regarde pas...

M. Daniel Sormanni. Ecoutez, c'est un débat intéressant, qui montre bien d'ailleurs que l'Alternative est fermée à toute proposition. Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise – et M. Gisselbaek me le confirme – vous ne voulez rien. Tout à l'heure, vous transmettez, Monsieur le président, M. Schnebli a dit qu'ils étaient contre ces coupes linéaires mais qu'il y avait peut-être des endroits où on pourrait faire des économies. Je n'ai encore jamais entendu ni l'Alternative ni Ensemble à gauche faire quelque proposition que ce soit. D'ailleurs, à chaque fois qu'on en fait une, c'est non, que ce soit bleu, vert, jaune, noir ou de n'importe quelle couleur. Vous dites toujours non à quoi que ce soit. Par conséquent, vous ne nous laissez pas d'autre choix que de faire des coupes linéaires. Vous n'entrez en matière sur rien. Sur rien et jamais, et la preuve est encore fournie dans ce débat.

Alors voilà, pour le projet de budget 2016, on a fait un certain nombre de réajustements. Ce ne sont même pas des coupes, je l'ai dit tout à l'heure et je le redis. Je n'ai pas regardé dans le détail mais il y a deux entités en tout cas qui n'ont pas moins mais plus. C'est l'Usine et c'est le Théâtre du Galpon. Alors vous êtes bien embêtés, car ce sont les premiers à être dans la rue pour dire qu'ils ne peuvent plus travailler, alors qu'ils ont une subvention supérieure à celle qu'ils avaient en 2015 tout simplement parce qu'il y a eu des augmentations dans le projet de budget 2016. Eh bien, ils ont eu une réduction de subvention de 2%, mais à partir d'une augmentation. Regardez votre budget 2016 et les comptes, vous verrez que ces entités ont en tout cas plusieurs dizaines de milliers de francs en plus. Ce sont pourtant ceux qui disent dans la rue avec le plus de virulence qu'ils ne peuvent pas fonctionner.

Par conséquent, à un moment donné, vous ne nous laissez pas le choix. Vous ne voulez pas de diminution sur qui ou quoi que ce soit. Et ce n'est même pas une diminution, puisque, si on appliquait simplement l'indice des prix à la consom-

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

mation, on s'alignerait depuis deux ans sur la baisse de 2% de l'indice des prix à Genève. En réalité, même une baisse de 2% est neutre. Mais même ça ne vous va pas. Alors faites des propositions! Car il y a peut-être un certain nombre de prestations qu'il faudrait augmenter – et ce n'est pas la première fois que je le dis! Il y a une paupérisation de la population, il y a des gens qui sont en difficulté à Genève, et plus qu'avant. En compensation, il y a peut-être des endroits où on a plus ou moins besoin d'intervenir. Mais là vous êtes muets, vous êtes les grands muets. C'est comme l'armée, la grande muette...

Pour que nous soyons assurés d'avoir une direction qui permette à la Ville de Genève de continuer de fonctionner correctement avec ce que sera l'avenir, on essaie de fixer un certain nombre de cautions, et ce sont celles qui figurent dans ce projet de délibération. Quoi qu'on propose, ça ne va de toute façon jamais. Alors on essaie de fixer un cadre. Ça peut être un cadre pour la préparation du budget 2017. Si on veut pouvoir autofinancer une partie de nos investissements, il ne faut pas que ce soit une partie congrue, puisque, si on n'a pas un grand boni d'exercice, eh bien, on n'autofinance qu'une partie des amortissements, et ce n'est pas suffisant!

Aujourd'hui, à la demande du Conseil administratif, on en est à 130 millions de francs d'investissements. Je rappelle qu'au début de la législature 2011-2015 on en était à 100 millions. Le Conseil administratif avait dit que ce n'était pas suffisant, qu'il fallait investir parce que notre patrimoine n'était pas entretenu. C'est vrai, pendant des années il a été mal entretenu. On l'a mal entretenu, le Conseil administratif l'a mal entretenu. Par conséquent, il y a maintenant des rattrapages à faire.

Alors d'accord, admettons que ce soit 130 millions. Mais il faut essayer le plus possible d'autofinancer ces 130 millions de francs. On n'a pas dit qu'il fallait les autofinancer à hauteur de 100%. (*Remarque.*) L'ordre de grandeur des amortissements dans le budget, c'est environ 80 millions de francs, un chiffre en légère augmentation chaque année, puisqu'il y a de nouveaux objets à amortir. Mais ça ne suffit pas! Ces 80 millions de francs ne suffisent pas à amortir les 130 millions de francs d'investissements. Si nous n'avons pas de boni d'exercice, eh bien, on emprunte chaque année 10, 20, 30, 40, 50 millions de francs pour financer les investissements et on aggrave la dette. C'est ce que nous ne voulons pas. Nous voulons essayer de la stabiliser. A partir du moment où vous n'êtes pas capables de faire une quelconque économie ni sur les investissements ni sur le fonctionnement, à aucun endroit, eh bien, il faut bien fixer des cautions, et c'est la raison pour laquelle nous vous invitons à accepter ce projet de délibération.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). En préambule, avant de demander que ce texte soit renvoyé directement au Conseil administratif sans passer par la commission, je rappelle que, lorsque j'ai demandé l'urgence, je vous ai fait part du fait

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

que nous souhaitions entamer le dialogue souhaité et par le Conseil administratif et par le Conseil municipal. Car il est bien désolant, en effet, de se faire simplement ramasser comme ça parce que certains rangs ne jugent pas vos propositions dignes d'intérêt. Je pense que ce n'est effectivement pas du tout le moyen d'entrer dans une démarche constructive.

C'est la raison pour laquelle nous considérons ce texte comme une base de travail qui doit nous permettre de construire le budget ensemble. Cela évitera précisément la tournure qu'ont prise les discussions, à savoir qu'elles n'aient pas été menées en commission, ce que certains regrettent dans cette enceinte. La tournure qu'ont prise les discussions ne convenait pas à bon nombre d'entre nous. C'est précisément pour éviter ce genre de choses que nous faisons aujourd'hui nos propositions, que nous les affichons clairement.

Nous regrettons toutefois cette vision qui consiste à couper directement le travail dès qu'il est proposé, alors que nous espérons pouvoir trouver dès aujourd'hui, dans la mesure où nous sommes cette fois nombreux à vouloir trouver un consensus autour du projet de budget à venir, des premières pistes de réflexion. C'est la raison pour laquelle je vous demande, s'il vous plaît, de traiter ces propositions de manière un tout petit peu plus acceptable.

Le président. Merci. Je vous signale que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. La parole est à M. Alfonso Gomez.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Martine Sumi, secrétaire.)

M. Alfonso Gomez (Ve). Je rebondis sur ce qui vient d'être dit à propos de la raisonnable de ce dialogue et de ce projet de budget. Si on voulait être raisonnable, on ne présenterait en tout cas pas un tel projet de délibération. J'ai bien entendu qu'on reconnaît – et c'est bien de le dire – que la démarche qui a été appliquée l'année passée était tout à fait inadéquate. Malheureusement, on persiste dans l'erreur. On persiste un peu dans l'erreur parce que, en réalité, ce dont il s'agit ici est de corseter le Conseil administratif en l'empêchant de mener ce pour quoi il a été élu – une politique –, en lui imposant un certain nombre de critères sans tenir compte de ce qui pourra advenir.

Que je sache, en effet, M. Dal Busco ne nous a pas encore dit quelles seraient les estimations de recettes pour l'année prochaine. Or, le résultat d'un budget se fait entre autres sur la base de ces chiffres-là. Vous venez dire aujourd'hui que vous voulez absolument 15 millions... Mais pourquoi pas 5, pourquoi pas 10? Ou alors, pourquoi pas, en étant raisonnable, les socialistes l'ont dit tout à

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

l'heure, nous, les Verts, ça fait très longtemps que nous le disons, nous souhaitons à chaque fois avoir un budget à l'équilibre.

Non, aujourd'hui vous venez simplement proposer de réaliser un un excédent de 15 millions. Il ne s'agit pas – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Sormanni – d'une question de dialogue. Il dit que l'Alternative est la grande muette. En l'occurrence, c'est l'Entente qui est la grande muette. Elle a refusé la dernière fois de discuter du budget en commission et de mener le dialogue et avec le Conseil administratif et avec l'ensemble du Conseil municipal. Vous avez voulu imposer un budget sans analyse et sans discussion, donc de manière muette en quelque sorte. (*Brouhaha.*)

Aujourd'hui, on se retrouve un peu dans ce cas de figure. Nous ne pouvons évidemment pas accepter – je le dis clairement – cette façon de faire. Si vraiment vous voulez dialoguer et avancer un certain nombre de propositions, eh bien, vous êtes tout à fait aptes à le faire lors de la présentation du budget en commission. Le problème, Monsieur le président, c'est qu'une fois qu'on sera en commission, il faudra bien choisir, et c'est souvent là que la droite n'arrive pas à se décider. C'est pour ça qu'elle impose régulièrement des coupes linéaires de manière indiscriminée.

Dans le cas précis, c'est un peu la même chose, c'est un peu la même pratique. On nous demande d'économiser, mais d'économiser sans faire réellement de choix... Quand ils doivent faire des choix, il n'y a plus personne. Alors on vient nous dire qu'on a imposé une diminution de 10%, et on nous donne un exemple en disant que ce n'est finalement pas grand-chose pour tel ou tel théâtre. Alors je peux vous dire que pour ceux en tout cas à qui vous avez imposé une diminution et qui reçoivent des prestations complémentaires, pour ces gens-là, des gens qui ont vraiment besoin des prestations sociales de la Ville de Genève, c'est quand même quelque chose de relativement considérable.

Cette façon de faire de la politique, cette façon d'imposer au Conseil administratif est en dehors de tout bon sens. La deuxième invite, qui consiste à dire que les investissements doivent être autofinancés à hauteur de 75%, est d'ailleurs totalement illogique. Cela dépend évidemment des taux d'intérêt, des projets qu'il y a en ville de Genève. Cela dépend également des circonstances économiques qui prévalent en Ville de Genève. Vous l'avez dit vous-mêmes, nous sommes en crise, il y a des tas de nuages... Eh bien, c'est souvent aux entités publiques, c'est souvent à l'Etat, c'est souvent aux villes, aux communautés publiques d'investir et de mener des politiques anticycliques.

Avec ce type d'argumentation, avec ce type d'invite, on n'assiste pas du tout à une tentative de dialogue pour avoir un budget dans notre ville. Il s'agit simplement d'essayer de corseter le Conseil administratif et d'imposer un point de vue sans analyse, d'imposer un point de vue de manière muette – je le répète – sans avoir à renvoyer le budget en commission, où le travail d'analyse devrait se faire.

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

C'est pour cette raison, Madame la présidente, puisque le président est parti, que le groupe des Verts refusera ce projet de délibération. Non pas parce que nous refusons le dialogue – au contraire, nous l'appelons de nos vœux – mais simplement parce que cette façon de faire, encore une fois, est un diktat qui ne tient compte ni des réalités économiques et sociales ni des prestations de notre Ville.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je souhaite en réalité intervenir plutôt sur la forme du texte que sur le fond. C'est ma quatrième législature. Je crois que depuis que je siège en Ville de Genève, c'est la première fois qu'en courant d'année on nous présente un texte pour le projet de budget de l'année suivante.

Selon la droite et l'extrême droite, le projet de budget 2017 devrait avoir un excédent de 15 millions de francs, et on nous donne aussi une règle sur l'autofinancement des investissements. Mais je crois qu'il est possible qu'un problème se pose au niveau de ce texte, Madame la présidente. Moi, je demande quand même formellement, si d'aventure ce projet de délibération était accepté, que le bureau envoie ce texte, demain même, à la Surveillance des communes. Je m'explique.

On invoque ici l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes (LAC) pour justifier le dépôt de ce projet de délibération. Mais s'agissant des attributions du Conseil municipal, il est bien dit à l'article 30, alinéa 1 de la LAC que le Conseil municipal délibère. Il délibère sur le budget et ainsi de suite. Mais il ne fait que délibérer. L'article 29 stipule que le Conseil municipal a des fonctions consultatives et délibératives, mais en aucun cas ce dernier ne peut présenter un projet de budget. Je me demande donc comment il pourrait adopter des articles qui fixent un cadre au projet de budget, puisque c'est le Conseil administratif qui, dans ses attributions, à l'article 48 de la LAC, a l'obligation «de présenter au Conseil municipal le budget annuel deux semaines au moins avant la délibération». Plus loin, il est question des comptes et ainsi de suite...

Moi je trouve que ce n'est pas commun d'avoir un texte un peu incongru comme celui-ci, et je me demande, Madame la présidente, dans le cas où on l'accepte, s'il ne sera pas invalidé par la Surveillance des communes. C'est vraiment une question que je me posais.

Concernant l'article 2 du projet de délibération relatif à l'autofinancement des investissements, là aussi, les collègues l'ont rappelé, c'est vraiment très aléatoire de fixer cela avant même d'avoir les chiffres. On vient de boucler les comptes 2015. On n'a pas vraiment encore des chiffres 2016 très exacts et on parle déjà de 2017...

Cela étant, il faut relever que la Ville de Genève a déjà dépassé ce taux d'autofinancement des investissements, puisque nous en sommes cette année à 95%

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

et que l'année d'avant nous étions à 76%. L'autofinancement n'est pas vraiment un souci. On ne comprend donc pas vraiment très bien où la droite – le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre – veut en venir. Ce d'autant qu'on pourrait se poser la question par rapport au Canton, puisque le Conseil d'Etat est largement représenté au Parti libéral-radical. Je ne suis pas certaine que l'autofinancement de 75% pourrait y être dépassé. Alors comment peut-on faire confiance à des groupes politiques qui gèrent mal leur budget cantonal, qui ensuite reportent des charges sur la Ville de Genève et qui donnent encore des leçons à cette dernière, alors que bon nombre d'études reconnaissent qu'elle est une collectivité publique qui gère extrêmement bien les deniers publics?

Moi je trouve, Madame la présidente, qu'on ne devrait même pas avoir à débattre de ce genre de texte avant de savoir s'ils sont légaux et si la Surveillance des communes les acceptera. Ces groupes sont tellement inquiets des dépenses publiques... Alors je rappelle que nous sommes tous et toutes rémunérés par des jetons de présence. Là, on va faire au moins une heure de débat... Je ne sais pas si ce texte sera voté durant cette séance plénière ou s'il sera renvoyé en commission. Cela étant, avant de le voter, pourrait-on se renseigner d'ici à demain s'il est légal ou non? Voilà, c'est une vraie question que je pose.

M. Grégoire Carasso (S). Avant que j'oublie, puisque le vote sur le siège a été demandé, le groupe socialiste souhaite un troisième débat sur ce projet de délibération.

Pour le premier axe de mon intervention pour le groupe socialiste, j'aimerais commencer par une note positive. En une année, on peut constater, sur le plan institutionnel, que la droite élargie, du Parti démocrate-chrétien au Mouvement citoyens genevois, a fait des progrès. Depuis la lettre diffusée aux médias et envoyée au Conseil administratif, vous avez constaté qu'il y avait des outils parlementaires à votre disposition, et cette année, en vue du projet de budget 2017, vous nous avez proposé une délibération. C'est somme toute un progrès considérable que le groupe socialiste tenait à saluer.

Après, vous avez toujours cette attente de voir spontanément, au mépris des résultats des élections de 2015, le Conseil administratif de gauche – à quatre représentants de gauche contre un démocrate-chrétien, M. Barazzone, que nous saluons au passage – devenir le porte-parole de la droite élargie. Vous conviendrez, d'un point de vue institutionnel, que c'est assez difficile, et le groupe socialiste espère ardemment que tel ne sera jamais le cas. Vous ne pouvez pas attendre ou même espérer, par voie de délibération, de courriers ou par quelque autre moyen que vous serez capables d'inventer dans le reste de la législature, que ce

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

Conseil administratif devienne votre porte-parole et s'exécute docilement sur vos envies. Par contre, et nous sommes toujours dans une forme d'attente de ce point de vue là, vous avez la capacité de vous prendre en main sans artifice – du Parti démocrate-chrétien au Mouvement citoyens genevois – autour des deux axes que vous rappelez dans cette délibération.

Sur les investissements tout d'abord, si vous les jugez trop élevés, arrêtez de les voter tout au long de l'année! Challengez un peu M. Pagani qui nous écoute d'une oreille distraite ce soir... Mais non, le Conseil municipal vote les investissements mois après mois, tout au long de l'année, à une écrasante majorité qui va bien au-delà de vos propres rangs. Vous avez un problème avec la jauge d'investissements, faites des arbitrages, Mesdames et Messieurs! Nous serons heureux à tout le moins de vous les disputer.

Quant au processus budgétaire, si le compte de fonctionnement vous inquiète, à nouveau, prenez-vous en main, Mesdames et Messieurs de la droite élargie, du Parti démocrate-chrétien au Mouvement citoyens genevois, sans artifice. En septembre, votez l'entrée en matière sur le budget, travaillez à dégager un excédent budgétaire plus important, quelles que soient les méthodes, les rangs de gauche ne vous dérouleront jamais un tapis rouge pour couper dans les prestations, et j'espère que le Conseil administratif ne le fera pas non plus. Vous êtes cependant majoritaires, vous avez ce pouvoir. Laissez tomber les artifices, travaillez, retrouvez vos manches! Vous êtes majoritaires, à tout le moins sur le papier. Il vous manque sans doute un brin de cohérence et de substance politique, mais le groupe socialiste est convaincu que vous en serez capables au fil de la législature.

Après ces considérations institutionnelles, je terminerai avec une considération plus prosaïquement politique. Je m'étonne que le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre en particulier nous déposent une telle délibération, alors que la population de la Ville de Genève est appelée à se prononcer le 5 juin sur les coupes que vous avez décidées à l'aveugle et à la hache en décembre dernier. Vous allez nous faire voter ce projet de délibération, enfin nous l'imposer sur le siège sans même aller l'étudier en commission des finances. Est-ce à dire que, quel que soit le résultat du 5 juin, que vous gagniez devant le peuple – ce qui légitimerait vos démarches – ou que vous preniez une claque fondamentale, vous entendez garder la même approche sur le projet de budget 2017? Venant de partis attachés au verdict du peuple, du souverain municipal, c'est une démarche pour ne pas dire un bras d'honneur que le groupe socialiste tenait à dénoncer ce soir. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

M. Pascal Holenweg (S). Vous l'aurez compris, l'opposition du groupe socialiste à la proposition de la droite coagulée est moins une opposition au contenu de cette proposition qu'à la démarche qu'elle manifeste, qu'elle exprime ou qu'elle réexprime, puisque, fondamentalement, c'est le même type de démarche que l'année dernière. Que cette proposition fixe un excédent de financement au projet de budget de 15 millions, de 10 millions ou de 20 millions de francs nous importe finalement assez peu. Pourquoi avez-vous choisi 15 millions? C'est un souvenir de Marignan, on n'en sait rien... Peu importe l'excédent de financement que vous proposez, peu importe aussi le taux de financement des investissements fixé à 75%. Pourquoi 75% et pas 70% ou 90%? On a l'impression que vous avez tiré les chiffres au hasard et que, comme il fallait mettre un chiffre, vous avez mis ceux-là. Peu nous importe aussi ces chiffres. C'est la démarche en elle-même qui nous importe.

Cette démarche a été rodée cette année. L'année dernière, vous aviez adressé une bulle au Conseil administratif, une lettre pastorale, un oukase, enfin quelque chose qui était écrit, signé, exigeant du Conseil administratif un certain nombre de choses que le Conseil administratif pouvait faire ou ne pas faire, peu importe. Cette année, comme Grégoire Carasso l'a rappelé tout à l'heure, vous avez transformé cette bulle en un projet de délibération. Vous avez laïcisé votre démarche, c'est bien. Pour le reste, ça ne change rigoureusement rien à la démarche.

Vous avez une partie du Conseil municipal qui considère que le Conseil administratif doit faire autre chose que ce que la loi lui donne comme compétence de faire, que ce n'est plus à lui de faire le projet de budget, que c'est au Conseil municipal de fixer des cadres, des limites, des barrières, des barricades et que le Conseil administratif n'a qu'à s'exécuter.

Manque de pot, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne d'après la loi. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne dans la répartition des compétences entre l'exécutif et le délibératif. Le Conseil administratif présente le projet de budget qui lui convient. Vous avez beau lui envoyer toutes les lettres, vous avez beau faire accepter tous les projets de délibérations que vous voulez, le Conseil administratif présente le budget qui lui convient. A partir de là, c'est la procédure de l'année dernière.

Le Conseil administratif présente un budget qui dégage un excédent. Vous considérez que cet excédent n'est pas suffisant, vous refusez d'entrer en matière, le Conseil administratif propose un deuxième projet de budget. Cette fois, vous avez le choix entre ne pas avoir de budget et partir sur les douzièmes provisionnels ou essayer tout de même de commencer vaguement à faire semblant de faire votre travail. Il en ressort un budget dans lequel vous avez opéré des coupes linéaires. Ces coupes linéaires sont combattues par référendum. D'une certaine manière, tout le monde a pu s'exprimer à un moment ou à un autre. La droite coa-

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

gulée a fixé ses conditions. Le Conseil administratif a fait son travail, il a présenté un projet de budget. La droite coagulée a opéré des coupes linéaires, l'Alternative a lancé un référendum, le peuple s'est prononcé et le Conseil administratif prépare le projet de budget de l'année suivante.

Sur les coupes linéaires, puisque c'est bien là-dessus qu'on pourra voter le 5 juin, je vous renvoie à une déclaration tout à fait sensée d'un conseiller d'Etat du Mouvement citoyens genevois, en l'occurrence Mauro Poggia, qui qualifie ces coupes linéaires de «solution de facilité» et qui ajoute qu'elles doivent être rediscutées. Effectivement, c'est une solution de facilité qui doit être rediscutée. Ça tombe bien, on en rediscutera dans un peu plus d'un mois. C'est cette rediscussion-là, cette décision qui sera déterminante, ce n'est pas du tout le projet de délibération que vous nous soumettez.

Je fais une dernière remarque concernant l'effet de ces coupes linéaires et je m'adresse précisément au Mouvement citoyens genevois, puisque c'est lui qui était intervenu sur ce sujet. Ça n'est pas le Théâtre du Galpon et l'Usine qui protesteront et qui souffriront le plus des coupes linéaires. Ce sont les institutions d'action sociale et les institutions de solidarité sociale qui luttent contre la précarité qu'invoquait précisément M. Sormanni tout à l'heure.

Qui subit le plus lourdement les coupes linéaires que vous avez opérées en décembre? Ce n'est pas le Théâtre du Galpon et ce n'est pas l'Usine. Ce sont des organisations, des institutions, des associations qui se battent au quotidien contre la précarité et l'appauvrissement de la population. C'est l'Armée du Salut, c'est le Bateau Genève, c'est La Boîte à boulots, c'est Le Caré, c'est Caritas, c'est Carrefour-Rue, c'est le Racard, c'est Partage, c'est Trajets, pour ne citer que les organisations et les associations qui subissent des pertes de plus de 5000 francs par année. Et là-dedans il y en a qui subissent des pertes de plus de 10 000 francs. Effectivement, l'OSR subit une perte de 200 000 francs, mais ces associations-là sont celles qui, sur le terrain, luttent contre la précarité que vous invoquez pour justifier paradoxalement des coupes linéaires et qui en sont les premières victimes.

Alors il faut être un peu cohérent. Soit c'est l'exercice de la coupe qui vous fascine et il faudrait mieux vous faire coiffeur que conseiller municipal, soit c'est la défense des populations précarisées et à ce moment-là on ne coupe pas dans les subventions accordées à des organisations qui servent des repas à ceux qui ne peuvent pas se les payer, qui logent des gens qui ne peuvent pas se loger et qui font tous les jours sur le terrain une action que la Ville de Genève devrait faire à leur place si elles ne le faisaient pas, ce qui coûterait encore plus cher et qui nécessiterait des budgets encore plus élevés.

De deux choses l'une, ou bien on lutte contre la précarité et la paupérisation d'une partie de la population, et cela suppose des budgets qu'on ne doit pas cou-

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

per, ou bien on se contrefout de la précarité et de la paupérisation de la population et on coupe n'importe quel budget, pas à la hache mais au rabot. Le résultat est le même... Ce sont ceux qui luttent contre la précarité et la paupérisation qui en feront les frais, beaucoup plus d'ailleurs que les organisations et les associations culturelles, même si ces dernières en font aussi les frais.

L'exercice auquel vous vous livrez est le même que celui de l'année dernière. On peut donc préjuger et espérer que le résultat, s'agissant du Conseil administratif, sera le même. Je vous rappelle que, quel que soit le vote que nous ferons ce soir, c'est le Conseil administratif qui fait le projet de budget. Si vous lui renvoyez le projet de délibération directement, il peut en faire rigoureusement ce qu'il veut. Je m'en tiendrai là parce qu'un vieux reste de bonne éducation m'interdit de lui suggérer ce qu'il pourrait en faire. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur Holenweg, pour ce discours enflammé. Il est sans doute rassembleur en vue des votations du 5 juin mais il n'a pas grand-chose à voir avec la proposition que nous avons déposée concernant le budget 2017. Avec cette proposition, nous voulons à la fois changer de méthode et rappeler nos objectifs car, contrairement à ce qui a été dit par M. Gomez, nos objectifs sont clairs – j'aurai l'occasion d'y revenir.

Nous voulons changer de méthode parce que nous voulons tendre la main au Conseil administratif et entamer un dialogue constructif avec lui, afin qu'un certain samedi matin ou après-midi du mois de décembre soit serein et apaisé, afin que nous puissions – nous l'espérons – adopter à l'unanimité un budget qui satisfera en tout cas un certain nombre d'objectifs. Voilà pour la méthode. Il y a donc une vraie volonté de dialogue avec le Conseil administratif, que ce soit en amont du dépôt du budget ou lorsque le budget sera déposé. Au moins les objectifs sont clairs.

En termes d'objectifs justement, le premier point de ce projet de délibération concerne les charges. Cela a été dit à de réitérées reprises, nous souhaitons que des actions soit menées sur les charges pour adapter les finances de la Ville de Genève à l'horizon 2020, en tout cas au début des années 2020 qui, comme cela a été annoncé par la magistrate en charge des finances, devraient voir entrer en vigueur la RIE III.

A cet horizon-là, 2020 donc, nous devrions voir chuter nos rentrées de 40 à 60 millions de francs. On a eu l'occasion de l'expliquer à plusieurs reprises, je ne vais pas y revenir. Le vrai problème tient au fait que la magistrate n'arrive pas à nous apporter de réponses quant à la façon dont elle compenserait la perte de ces

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

40 à 60 millions de francs de recettes. Le montant de la perte est articulé, mais la façon dont ce manque sera compensé ne nous a pas été expliquée. Certes, on nous a expliqué de temps en temps que la Confédération compenserait une partie. Pour l'instant toutefois, nous n'avons aucune certitude par rapport à ce point-là. Nous avons donc une vraie crainte, en tout cas au Parti démocrate-chrétien. Et puis nous sommes cohérents, puisque nous rappelons cette priorité à la fois dans le cadre des comptes et dans celui du budget.

Le deuxième point porte sur la question de l'autofinancement. Un autofinancement à 75% devrait être réaliste. C'est un objectif qui devrait être atteint dans la mesure où on voit dans les comptes 2015 que cet objectif peut être atteint. Et pourquoi voulons-nous agir cette fois sur la dette, la réduire? Simplement parce que la dette de la Ville de Genève est quasiment la plus élevée par habitant du canton de Genève. On connaît le discours sur la dette. Nous voulons réduire au moins l'accroissement de la dette en 2017.

Le président. La parole ne sera plus donnée puisqu'on a clos la liste... Je donne la parole à M^{me} Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je reprendrai tout d'abord les propos de M. Brandt, je crois, qui disait que nous avons eu pendant de nombreuses années, nous, l'exécutif de gauche, une majorité du Conseil municipal qui était à gauche, que nous avons donc eu un Conseil municipal à nos bottes qui votait le doigt «sur la couture du pantalon». Si seulement, Monsieur Brandt... J'aurais vraiment été heureuse parce que j'aurais eu une majorité pour voter mon budget les quatre premières années durant mon premier mandat. Mais vous savez très bien les uns et les autres que la réalité est beaucoup plus compliquée que ça. Ce n'est pas parce qu'on est à gauche et que le Conseil municipal est à gauche qu'on vous vote le budget que vous avez décidé. J'ai presque envie de dire que c'est le contraire... Quand on est à gauche et qu'on a une majorité de gauche, il faut cinq fois plus ramer auprès de ses troupes pour expliquer pourquoi on doit tout de même rester sur un budget prudent. La situation est tout de même celle qu'on connaît. Tout peut toujours changer, il faut rester prudent.

La réalité n'a donc jamais été celle d'un exécutif de gauche avec une majorité de gauche au Conseil municipal qui votait tout ce qu'elle voulait. J'aurais beaucoup aimé. Cela étant, si vous regardez ce qui se passe aujourd'hui au Canton, vous avez un exécutif à majorité de droite, un parlement qui l'est également et vous voyez que l'exécutif à majorité de droite a bien de la peine à raisonner son irraisonnable parlement. La réalité n'est pas aussi simple que ça. Qu'il soit à droite ou à gauche,

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

le Conseil municipal n'a jamais été à la botte de quiconque. Traditionnellement, qu'il soit de gauche ou de droite, le Conseil municipal se définit plutôt en opposition au Conseil administratif. Le Conseil administratif n'a cependant pas à réaliser les desiderata du Conseil municipal, qu'il soit de gauche ou de droite.

Le Conseil administratif travaille un projet de budget. Il soumet sa proposition au Conseil municipal. Vous disiez que, si nous n'appliquons pas votre projet de délibération, vous n'entrez pas en matière. Je pense que ce n'est pas une bonne façon de discuter avec le Conseil administratif. Vous pouvez ne pas entrer en matière sur le budget du Conseil administratif. De manière stratégique, pourquoi pas, c'est presque plus simple pour moi. N'entrez pas en matière, on fonctionnera en douzièmes provisionnels. On verra bien si le peuple laisse le budget que vous avez voté en 2016 au niveau financier où vous l'avez mis ou s'il l'améliore. Toutes choses étant égales par ailleurs, on maîtrise d'ailleurs bien le budget 2016. Votre délibération ne ferait que détériorer la copie. Nous dire: «Ou vous faites ce que nous voulons ou nous ne vous voterons plus de budget», d'une certaine façon, c'est presque faire un cadeau au Conseil administratif.

Je pense que chacun doit rester dans son rôle. Le Conseil administratif étudie son projet de budget en sa qualité de Conseil administratif. Il vous propose une version que vous pouvez amender et, vous, vous l'amendez. Personne n'est à la botte de personne. Je suis une magistrate, vous êtes des conseillères et des conseillers municipaux. Je suis de gauche, vous êtes à majorité de droite. Je ne vais pas, en tant que conseillère administrative de gauche, faire le budget de la majorité de droite. Vous avez le droit, la capacité de voter votre budget. Mais n'attendez à aucun moment que je fasse le budget de la majorité de droite. Je ne suis pas de droite, de la même façon, d'ailleurs, que je n'ai jamais vraiment fait le budget que la gauche voulait que je fasse lorsque j'étais la même conseillère administrative et qu'elle était majoritaire. Pourquoi? Parce que quand vous êtes en charge des finances vous avez une vision légèrement différente de celle du conseiller ou de la conseillère municipale, y compris de droite.

Je reviens à votre texte. Vous avez articulé des montants: 15 millions de francs d'excédent sur le compte de financement, un niveau d'investissement à 75%. De manière générale, c'est bien gentil de me mettre des chiffres sur une feuille, mais ça ne va pas me convaincre de plaider votre copie devant mes collègues. Vous voulez directement me renvoyer cette délibération. Ce qui m'intéresserait plus, c'est de vous entendre en commission des finances pour savoir pourquoi vous voulez 15 millions de francs aux comptes de financement et atteindre un niveau des investissements au budget de 75%. Vous l'avez pourtant vu, aux comptes 2015, on avait un niveau d'autofinancement des investissements de 65%. Résultat: on était aux comptes à 95%.

Si vous voulez que j'aie dans votre sens, et je n'y suis pas opposée par posture, car je me rends bien compte que je suis dans la majorité au Conseil admi-

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

nistratif mais que vous êtes majoritaires au Conseil municipal, vous devez venir avec des arguments rationnels qui expliquent au Conseil administratif pourquoi votre position de gauche, de droite, du centre, d'extrême gauche, populiste ou pas est défendable et pourquoi le Conseil administratif devrait la faire sienne.

Faire des délibérations avec des chiffres en espérant que nous les reprendrons à notre compte, sans vraiment comprendre quel type de prestations vous voulez supprimer, est évidemment un exercice vain. Certes, il vaut pour la posture politique parce que vous pourrez dire que vous aviez bien dit à M^{me} Salerno qu'il fallait qu'elle fasse 15 millions de francs de coupes. Et vous ajouterez qu'elle est sourde, qu'elle ne veut pas entendre votre discours... Moi, j'entendrai tous les discours. Par contre, il ne faut pas attendre du Conseil administratif une application stricto sensu de vos délibérations, qu'elles soient de droite ou de gauche, s'il n'est pas convaincu que votre argumentation, que vos options politiques sont pour partie défendables et satisferont au bien-être de la municipalité.

Sur toute cette législature, nous serons confrontés à cette difficulté. Le Conseil administratif doit pour partie vous entendre, mais vous devez aussi entendre le Conseil administratif. Je veux bien que vous soyez dans des positions de posture, où vous pourrez dire que vous avez été sympathiques, que vous avez fait une délibération, que M^{me} Salerno l'a reçue à la fin d'avril, qu'elle aurait dû la mettre en œuvre, qu'elle ne l'a pas mise en œuvre, qu'elle est méchante et que, par conséquent, on ne lui votera pas son budget... Ça ne va pas le faire comme ça. On va se retrouver soit sans budget, soit en douzièmes, soit en référendum. C'est la population qui arbitrera. Ce sera peut-être très bien à la fin. On verra bien si la population tend à satisfaire les arguments des uns ou plutôt des autres. Toutefois en termes d'efficacité, de fonctionnement institutionnel, je ne suis pas certaine qu'on gagne grand-chose à fonctionner de la sorte.

Cela dit, et je terminerai par cette note positive, j'entends la volonté – elle a été énoncée par les chefs de groupe – de discuter en amont avec le Conseil administratif sur les points qui semblent des points essentiels dans le cadre de l'élaboration du projet de budget. Je l'ai dit, je suis d'accord de discuter. Je suis ouverte au dialogue. Pourquoi? Parce que, si sur certains points je sais que nous sommes irréconciliables, j'ai quand même l'espoir d'arriver à vous convaincre sur d'autres points, l'espoir que vous entendiez pour partie les arguments du Conseil administratif et que, de l'autre côté, le Conseil administratif entende aussi, en retour, une partie des arguments qui sont les vôtres. Cela éviterait la lutte fratricide, cela éviterait les trois, quatre, cinq ou six jours de débat qu'on faisait traditionnellement sur le projet de budget, indépendamment des majorités au Conseil administratif et au Conseil municipal. Cela permettrait que cet exercice, cet accouchement, qui se fait souvent dans la douleur, se fasse peut-être toujours dans la douleur mais avec des positions, des arguments, des chiffres, des réalités tangibles, concrètes que les uns et les autres peuvent défendre.

Projet de délibération: feuille de route au Conseil administratif
pour le budget 2017

Si vous voulez renvoyer ce projet de délibération directement au Conseil administratif, je reviendrai quand l'occasion m'en sera donnée en commission des finances pour comprendre pourquoi vous mettez la barre à ce niveau-là et pas à un autre. Il est vrai qu'on a relativement peu de temps. En définitive, vous êtes saisis des comptes et vous devrez faire cet exercice. Nous commencerons, je l'ai dit aux chefs de groupe, à travailler le projet de budget au niveau politique de manière concrète, tangible au mois de juillet. Je pense que nous avons encore le temps de rester un tant soit peu raisonnables sur les volontés des uns et des autres. Car une chose est sûre, je suis cartésienne, je ne suis pas masochiste.

Je ne vais pas par principe couper dans les prestations publiques de la Ville de Genève parce que les uns et les autres l'ont décidé un soir à la fin du mois d'avril ou parce qu'on aura potentiellement en 2019 ou en 2020 un saut dans les recettes fiscales à absorber. Aujourd'hui, personne dans cette salle, au Canton, à la Confédération ne sait exactement quels seront les enjeux financiers auxquels nous aurons à faire face dans quelques années. On a des projections, des hypothèses; on a des postures politiques. Mais on ne sait pas. Il faut quand même rationnellement rester sur cet axe-là. On ne sait pas. Oui, il faut être prudent. Par contre, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, comme on le dit de manière populaire et un peu triviale mais tout de même de façon très claire, au motif que dans quelques années on pourrait se retrouver à devoir envisager une situation compliquée sur le plan financier. Car en effet, quoi qu'on en dise, Mesdames et Messieurs, cette situation, aujourd'hui, on ne la connaît pas. Alors oui pour avancer en s'écoutant, en dialoguant, mais oui également à des mesures qui ne blessent pas inutilement les prestations publiques et la collectivité. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 38 non contre 33 oui.

Mis aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 40 oui contre 33 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 40 oui contre 33 non.

Le président. Le troisième débat est demandé...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (33 oui contre 40 non).

Le président. Selon l'article 92, alinéa 2, le troisième débat est remis à la séance suivante de la même session ou à la session suivante. Nous traiterons cet objet soit encore demain, soit à la session suivante.

Proposition: mutation parcellaire résiduelle au chemin des Genêts

6. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de la vente à l'Etat de Genève des deux quotes-parts de copropriété dans les parcelles en dépendance N^{os} 2646 et 3098 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit 2/7^e de la parcelle N^o2646 et 4/35^e de la parcelle N^o 3098, propriétés privées de la Ville de Genève, sises chemin des Genêts, au prix de 203 160 francs (PR-1178)¹.

Préconsultation

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me répète mais vous avez déjà eu l'occasion de vous prononcer à plusieurs reprises sur ce plan localisé de quartier des Genêts, sur l'expropriation des servitudes croisées. Aujourd'hui, il s'agit de remettre 200 m² de droits à bâtir à l'Etat de Genève qui les remettra lui-même à une coopérative en droits de superficie pour construire des habitations mixtes (HM), le tout pour 203 160 francs. Il s'agit précisément de 193 m².

C'est évident qu'un renvoi en commission se justifierait pour analyser ce dossier, mais il s'agit vraiment d'un bout de terrain, un bout de 193 m², je m'excuse de le dire comme ça... 168 appartements exactement sont en jeu. On pourrait commencer les travaux dès septembre. Cette affaire dure depuis quinze ans parce qu'un propriétaire n'a pas voulu qu'on déplace son fils. On ne va pas entrer dans les détails. Toujours est-il que je vous propose de voter sur le siège cette mutation parcellaire résiduelle d'un droit à bâtir de la Ville de Genève. Je vous remercie de votre attention et de faire droit à cette demande du Conseil administratif.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (63 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (67 oui).

¹ Proposition, 6850.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève concernant la vente par la Ville de Genève à l'Etat de Genève de deux quotes-parts de copropriété dans les parcelles en dépendance N^{os} 2646 et 3098 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit 2/7^e de la parcelle N^o 2646 et 4/35^e de la parcelle N^o 3098, propriétés privées de la Ville de Genève, sises chemin des Genêts, au prix de 203 160 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à vendre à l'Etat de Genève les deux quotes-parts de copropriété dans les parcelles en dépendance N^{os} 2646 et 3098 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit 2/7^e de la parcelle N^o 2646 et 4/35^e de la parcelle N^o 3098, propriétés privées de la Ville de Genève, sises chemin des Genêts, au prix de 203 160 francs.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une très bonne soirée.
Les *afters* sont ouvertes! Merci.

La séance est levée à 22 h 40.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6898
2. Communications du Conseil administratif	6898
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6898
4. Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1172)	6898
5. Projet de délibération du 26 avril 2016 de M ^{me} et MM. Simon Brandt, Lionel Ricou, Eric Bertinat, Daniel Sormanni et Natacha Buffet-Desfayes: «Feuille de route au Conseil administratif pour le budget 2017» (PRD-120)	6914
6. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de la vente à l'Etat de Genève des deux quotes-parts de copropriété dans les parcelles en dépendance N ^{os} 2646 et 3098 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit 2/7 ^e de la parcelle N ^o 2646 et 4/35 ^e de la parcelle N ^o 3098, propriétés privées de la Ville de Genève, sises chemin des Genêts, au prix de 203 160 francs (PR-1178)	6933
7. Propositions des conseillers municipaux	6935
8. Interpellations	6935
9. Questions écrites	6935

Le mémorialiste:
Ramzi Touma